

07.11.2016 – 10:00 Uhr

Migros augmente les salaires entre 0.3 et 0.7 pour cent

Zürich (ots) -

Le groupe Migros et ses partenaires sociaux et conventionnels (la Commission nationale du groupe Migros, la Société des employés de commerce et l'Association suisse du personnel de la boucherie) sont convenus de procéder à un relèvement de la masse salariale oscillant entre 0.3 et 0.7% au 1er janvier 2017.

Le résultat de l'accord passé vaut pour les membres du personnel et branches soumis à la Convention collective nationale de travail du groupe Migros.

Les augmentations de salaires des collaboratrices et des collaborateurs sont accordées individuellement selon la fonction et la performance, en tenant compte des besoins structurels de l'entreprise.

Depuis 2003, Migros a augmenté les salaires de son personnel de 20.32% en chiffres absolus, soit une hausse de 15.52% en termes réels.

Contact:

Fédération des coopératives Migros
Monica Glisenti, cheffe Corporate Communications, tél. 044 277 20 64,
monica.glisenti@mgb.ch

Tristan Cerf, porte-parole, tél. 044 277 24 98, tristan.cerf@mgb.ch

Commission nationale du groupe Migros
Alain Montani, président de la Commission nationale, tél. 079 471 26
39, alain.montani@gmnefr.migros.ch

Société des employés de commerce
Dominique Nussbaum, porte-parole pour la Suisse romande, tél. 076 822
20 24, dominique.nussbaum@secsuisse.ch

Association suisse du personnel de la boucherie
Giusy Meschi, Directrice, tél. 079 669 69 01, meschi@mpv.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000968/100795249> abgerufen werden.